**Programme de Microfinancements du Fonds pour l’Environnement Mondial – PMF FEM / PNUD Tunisie**

**Appel à projets 2019 - 6ème phase opérationnelle-troisième appel**

Le dossier de cet appel à projets est composé du texte ci-dessous et de l’annexe1 Formulaire de projet qui fait partie intégrale du présent appel :

Date de lancement de l’appel à projets : 31 Octobre 2019

Date de clôture : 28 Novembre 2019 à 16H00

**I. Contexte:**

Le Programme de Microfinancements (PMF) du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) fournit aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires de bases (ONG / OCB) dans les pays en développement des subventions pour leur permettre de relever les défis[[1]](#footnote-1) environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins locaux de développement durable.

Le PMF est un programme CORE du FEM, mis en œuvre par le PNUD et exécuté par l'UNOPS. Le PMF Tunisie a initié ses activités en Tunisie depuis l’année 1993. Depuis lors, il a réussi à financer et à fournir un support technique à plus de 180 projets.

Durant sa 6ème phase opérationnelle (OP6) mise en œuvre entre 2016 et 2020, le PMF s’est fixé comme objectif de soutenir la création de bénéfices environnementaux globaux et la sauvegarde de l'environnement mondial à travers des solutions communautaires et locales qui complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale.

Ce troisième appel à projet s’inscrit dans la continuité de l’appui aux associations tunisiennes et des organisations communautaires de base (GDA et SMSA) enregistrées légalement en Tunisie.

Les jeunes associations et les GDAs sont encouragées à participer à cet appel à projets.

**II. Paysages d’intervention :**

Le paysage d’intervention du présent appel à projet sera **l’archipel de Kerkenah.**

**III. Les pêcherie fixe « Chrafi » et les défis des changements climatiques**

L'existence des pêcheries fixes est très ancienne en Méditerranée, plusieurs types et catégories de pêcheries fixes sont utilisés. Les "Chrafi" ('pluriel de Charfia) constituent un des principaux types de pêcheries fixes en Méditerranée notamment dans le golfe de Gabes. L’importance de ces pêcheries en Tunisie a été attestée dès 1903, particulièrement sur les littoraux du golfe de Gabès autour de l’île de Djerba mais aussi plus au nord, dans l’archipel des Kerkennah où ont été installées plus de 12 000 pêcheries fixes (FAO 2018).

L’exercice de cette activité de pêche s’est accompagné très tôt de conflits qui ont été aggravés par les pressions anthropiques. Ce patrimoine halieutique méditerranéen, respectueux de l'environnement, est aujourd'hui dans une situation précaire. Outre la baisse drastique de rentabilité, les pêcheries fixes font face aux défis des changements climatiques. Cette activité, étant essentiellement pratiquée sur les hauts fonds de l'archipel de Kerkennah va connaître une régression des superficies qui lui sont destinées. En effet, avec l'élévation du niveau de la mer d'un mètre (scénario pessimiste) à l'horizon de 2100, l'implantation de ces pêcheries fixes, basée sur les branches de palmiers, sera condamnée dans les hauts fonds submergés. Par conséquent, leur nombre va encore régresser bien qu'il s'agisse d'une activité dont dépend la population locale insulaire pour leur sécurité alimentaire.

Le morcellement de l'archipel en un nombre plus important d'îlots est de nature à modifier la courantologie, la fixation des herbiers de posidonies et par voie de conséquence, compromettre d'avantage cette pêche artisanale. (FAO 2018)

A ces menaces cité précédemment, s’ajoute le risque de perte du savoir-faire traditionnel avec l’installation de nouveau type de pêcherie fixe moins couteuse et non durable avec des filets de pêches qui remplace les feuilles de palmiers et les divers autres produits de palmes à savoir les rachis et les épillets des inflorescences femelles vidés de leurs dattes.

**III. Objectif global :**

L’objectif global de cet appel à projets est de soutenir des initiatives communautaires qui permettront de promouvoir les chaines de valeurs climato intelligentes lié aux pêcheries fixes à Kerkenah connue sous le nom des « Chrafi » tout en assurant une forte implication des jeunes.

Des initiatives diverses peuvent être proposés par les ONG notamment en relation avec :

* La promotion de la chaine de valeur « chrafi » : de l’amon à l’aval
* la promotion de l’apprentissage, la formation et la valorisation du **savoir-faire traditionnel**
* La mise en valeur des aspects culturels liés à la chaine de valeur
* L’ancrage institutionnel avec les organismes de recherche, les autorités locales et les organismes de formations professionnelles
* l’innovation et l’optimisation du modèle **économique bleu** qui fait face au changement climatique tout en assurant la rentabilité de l’activité
* La contribution à la préservation des espèces menacées d’extinction ou la valorisation des espèces non indigènes.
* La considération des spécificités régionales et **l’approche participative** pour garantir l’impact et la durabilité
* L’implication des jeunes et des femmes
* La promotion des méthodes et engins de pêche artisanale durable et la valorisation des déchets plastiques et organiques en relation avec l’activité de pêche.

**IV- Logique d’intervention et impact attendus des projets**

L’intervention proposée par les associations et GDA peut avoir les dimensions suivantes

* La mise en œuvre d’un **model pilote** innovant qui peut servir à la fois pour la vulgarisation, la formation et l’apprentissage
* Le développement **d’activités promotrices** qui contribue à la réduction des charges, l’optimisation des coûts et la rentabilité de l’activité et l’amélioration des revenus
* Des **activités annexes** de communication, promotion, labélisation (tel que SIPAM, Patrimoine UNESCO,…)

Ainsi, les résultats attendus par ses interventions auront un impact sur le développement durable de la pêche à Kerkenah

**V-Critères d’éligibilité :**

Les propositions de projets doivent :

* Etre soumis par une association, GDA ou SMSA de droit Tunisien
* Etre en relation avec le développement des pêcheries fixes traditionnelles des « Chrafi » à kerkenah
* s’appuyer sur la participation communautaire lors de la conception, de la mise en œuvre et de l‘évaluation des projets ;
* prendre en considération l’approche genre et impliquer les jeunes ;
* avoir un impact évident sur la communauté et sur la conservation des paysages
* contribuer avec un cofinancement en nature et en numéraire

Les résultats et les activités proposées par le soumissionnaire devraient être au tour au moins de l’un des points suivants :

* La promotion du savoir-faire traditionnel lié aux « Chrafi »
* L’incitation aux solutions innovantes à ces systèmes de pêcherie résilientes aux changements climatiques
* Le développement de chaines de valeurs autour des « Chrafi » en relation avec le/les maillons de la chaines (les intrants, le savoir-faire lié à la fabrication, la valorisation des produits, et la gestion durable de ces systèmes, la classification et labélisation)
* associer les organisations locales (tel que les communautés des pêcheurs) et l’administration publique compétente et se baser sur les ressources scientifiques et techniques locales, régionale et/ou nationale ;

**VI-Budget**

L’octroi de subventions dans le cadre de cet appel à projets suivra les lignes directrices opérationnelles du PMF FEM, et le montant maximal de la subvention pour chaque projet ne doit pas dépasser la limite de 50.000 USD. Le plafond de financement ne sera accordé qu’à des projets ayant une portée importante. La moyenne de financement est de 25.000 USD. Des subventions de 2500 à 5000 USD peuvent être proposées par les associations/GDA/SMSA de base pour l’élaboration de leur cadre stratégique/études ou pour des projets de renforcement des capacités.

Le PMF/FEM applique le principe du cofinancement entre les partenaires pertinents du projet (y compris l’apport de l’ONG, le bénévolat..). Un cofinancement en nature et en espèces est exigé et doit être spécifié dans la fiche de projet.

**VII-Durée des projets**

La durée de chaque projet est de 18 mois, en moyenne, et ne doit pas dépasser 24 mois.

**VIII-Modalités de soumission**

Les propositions complètes doivent être reçues au plus tard le 28 Novembre 2019, à 16h00, par email à l’adresse suivante : sgptunisia@unops.org **et par voie postale** à l’adresse suivante : PNUD, Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour D, Deuxième étage Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie

Avec la mention suivante : Ne pas ouvrir TUN/SGP/OP6/CORE/3

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

1. Le formulaire annexe 1 ci-joint dûment complété
2. Le dossier relatif à la structure :
* Le Statut et le règlement interne de l’ONG
* La publication au JORT
* Le PV des 2 dernières assemblées générales tenues par l’ONG, (non applicable aux associations créées après janvier 2018)
* Les deux derniers rapports narratifs et financiers des activités annuelles de l’association (non applicable aux associations créées après janvier 2018)
* La liste des membres du bureau et du staff payé ainsi que les autres ressources à disposition de l’association/ GDA/SMSA
* La liste des adhérents
* Un accord de principe ou définitif de partenariats avec les autorités locales, nationales ou établissements de recherche.
* Tout autre document qui peut appuyer le dossier de soumission notamment et les documents produits par le soumissionnaire en relation avec le projet.

Les nouvelles ONGs sont encouragées à participer à cet appel

Chaque ONG ne peut soumettre qu’une seule proposition de projet.

**IX-Modalités de sélection :**

Toutes les propositions reçues seront présentées au Comité National de Pilotage du PMF/FEM, unique instance qui statue sur l’octroi de financement sur la base des critères ci-dessus, pour examen et décision. Seules les associations/GDA/SMSA DE BASE présélectionnées seront contactées.

--------------------------------------------------

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique sgptunisia@unops.org plus tard le 25 Novembre 2019 sgptunisia@unops.org

**Diffusé, le 31 octobre 2019**

1. Les thématiques focales du FEM incluent : la biodiversité, le changement climatique, la gestion durable de la terre, les eaux internationales, lutte contre la dégradation des terres et les produits chimiques [↑](#footnote-ref-1)